Conseil municipal du Mercredi 22 juin 2016

**Question orale sur les protections phoniques du RER A (Les verts)**

Monsieur le Maire,

Cela fait maintenant près de 8 mois que la Région Ile de France a proposé et délibéré sur une convention de financement permettant d'engager une nouvelle phase de travaux pour des protections phoniques pour les riverains du RER A, notamment sur notre commune. Cette convention, prévoyant un budget de plus de 20 millions d’euros de travaux, rappelons-le, actait la participation financière, longtemps attendue, de la RATP.

Dans la foulée, la plupart des autres parties au projet, comme le Conseil Départemental du Val de Marne ou la Ville de Fontenay ont également adopté cette convention de financement. A ce jour, seule la ville de Vincennes apparaît comme bloquant le démarrage de cette nouvelle phase de travaux.

Vous aviez annoncé vouloir consulter les habitants concernés, ce qui est légitime, notamment sur la question de l’insertion urbaine du mur de protection prévu sur la partie Sud du RER A.

Comme le dernier magazine municipal s'en est fait l'écho, cette consultation a maintenant eu lieu. Passons sur ses conditions étonnantes et sur ce qu'on pourrait considérer comme une faible représentativité vu le nombre de répondants : vous disposez maintenant de ses résultats.

La question que nous ne sommes pas seuls à nous poser est simple : et maintenant ? Qu'allez-vous faire ?

Quelle que soit votre décision concernant le mur anti-bruit, ne faudrait-il pas désormais soit avancer rapidement vers l'adoption de la convention de financement par la Ville de Vincennes en l'état, permettant d'engager les dernières études et la mise en oeuvre des travaux par la RATP, soit demander une version sans mur permettant au moins "d'engranger" les protections de façades ? D’autant que cette fois, les habitants concernés n’ont eux pas donné leur avis sur la poursuite ou non du projet.

Le pire serait à nos yeux de passer totalement à côté de cette phase de travaux qui risque de se faire au final sans sa partie vincennoise. Voire que l'ensemble du projet finisse par tomber, les financeurs risquant de se retirer si la convention de financement en vient à devenir caduque. Pouvez-vous nous dire ce que va faire la ville de Vincennes et si tout ou partie de la nouvelle phase proposée va être abandonné par vous ?

Réponse de Monsieur Christophe BOISSIÈRE, Adjoint au maire, à la question orale posée par M. Pierre SERNE au nom des élus verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Cher Collègue,

Comme vous le soulignez, la convention de financement du projet actuel de protections phoniques des voies du RER ne figure pas à l’ordre du jour de ce Conseil municipal. La lutte contre les nuisances sonores est évidemment un sujet prioritaire à nos yeux, pour lequel nous nous mobilisons depuis de nombreuses années. Sur ce sujet extrêmement important et qui ne peut pas être traité à la légère, nous avons fait le choix de prendre le temps de la réflexion et de la concertation Sans doute n’est-il pas inutile de rappeler certains éléments pour la bonne compréhension des choses.

Il y a moins d’un an, les documents de la RATP et du STIF relatifs à ce projet faisaient encore état de murs situés des deux côtés des voies. Il y a huit mois, comme vous le rappelez, un nouvel état du projet nous était soumis dans lequel seul le côté sud, avenue Pierre-Brossolette, était équipé d’un mur de protection. À quelques semaines des échéances électorales régionales, le financement du projet par tous les partenaires était donc soudain assuré, au prix de la modification substantielle de sa nature. Et cela, sans même que les riverains ni leurs associations représentatives ne soient associés ou informés de ce changement.

La modification repose certes sur une distinction logique entre points noirs et points gris du bruit essentielle pour la mobilisation des différents financeurs. Mais elle pose plusieurs questions qui ne permettent pas d’engager à la légère les acteurs concernés sur un projet de tout de même 20 millions d’euros. Vincennes est la commune la plus impactée par le projet, qui modifierait profondément l’aspect du quartier concerné avec ce mur de 4 à 5 mètres de haut situé le long d’une voie relativement étroite, et non végétalisable côté rails. Si le projet n’est pas totalement acceptable en l’état, nous continuons à y travailler.

- Nous avons décidé de solliciter l’Architecte des Bâtiments de France pour avancer sur les modalités d’insertion urbaine à envisager pour un mur d’une telle hauteur. Il apparaît d’ores et déjà que le projet actuel ne permet pas d’espérer un avis favorable sans modification.

- Nous questionnons également la RATP concernant les mesures utilisées pour déterminer les points noirs du bruit et qui interrogent de nombreux riverains. Les chiffres issus des mesures et projections logicielles de notre PPBE ne sauraient en effet, compte tenu de leur caractère indicatif, servir seuls de critère de distinction définitif entre points noirs et points "gris".

- Monsieur le Maire a par ailleurs écrit au vice-président du Conseil régional en charge des transports afin de le convier à une réunion de travail à Vincennes qui portera notamment sur ce point.

- Ainsi que vous le rappelez, nous avons pris le temps de recueillir, certes de manière informelle, l’avis des riverains, ce qui n’avait pas été fait, et les associations concernées par le sujet nous ont fait part de leur avis. Nous avons pris en compte uniquement les observations et avis de ceux qui avaient laissé leurs coordonnées, ce qui nous a confirmé les positions assez différentes des habitants de l’avenue Gabriel-Péri et de ceux de l’avenue Pierre-Brossolette.

La question n’est pas de savoir, comme vous l’affirmez, si, compte tenu des doutes exprimés sur ce mur, nous pourrions au moins valider la convention de financement pour permettre aux riverains de bénéficier d’aides pour les traitements de façades. Vous le savez par ailleurs, les 3/4 d’entre eux, confrontés depuis des décennies au bruit, ont déjà effectué ces travaux. Bien évidemment ce point ne pose pour nous aucune difficulté et tout ce qui pourra être fait en ce sens le sera.

Nous sommes, vous pouvez l’imaginer, conscients des délais qu’impose la pérennité de la solution de

financement qui a été retenue. Mais pour prendre une décision sur ce dossier, il est indispensable d’en considérer tous les aspects, avantages phoniques et impact visuel, coût pour la collectivité et attentes réelles des riverains.

Cette version du projet a été montée dans la précipitation, sans concertation, et c’est pourquoi nous sommes obligés de le retravailler pour que la solution retenue soit la meilleure possible pour les Vincennois.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_